LES ELEVES DE L'ECOLE Nicolas KOECHLIN

courent pour le **TELETHON** 

#### **JEUDI 3 DECEMBRE**

à partir de 14h autour du complexe sportif.

Venez les soutenir!



Dons des particuliers

Une urne est à votre disposition en mairie jusqu'au 11 décembre

#### **ELECTIONS REGIONALES**

Le bureau de vote, dans la salle des mariages à la mairie, sera ouvert de 8h à 18h

Dimanche 6 décembre - 1<sup>er</sup> tour

Dimanche 13 décembre - 2<sup>ème</sup> tour

Vous ne pouvez pas vous déplacer au bureau de vote pour raison de santé ou autre, pensez à établir une procuration à la gendarmerie de Sausheim (Rens. 0389260401)

#### INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Vous venez d'emménager dans notre commune, vous venez d'avoir 18 ans,vous êtes ressortissant de l'Union Européenne - Pensez à vous inscrire en mairie sur la liste électorale **AVANT LE 31 DECEMBRE** 



#### ATTENTION TRAVAUX - Rue Principale - 2ème tranche

Des travaux concernant le renouvellement du réseau Eau Potable démarreront **lundi 30 novembre** prochain. A cette occasion, la circulation de la rue Principale sera modifiée. Veuillez prendre connaissance de l'extrait de l'arrêté du Maire portant modification de la circulation. De petites coupures sont à prévoir, les personnes concernées seront informées en temps voulu.

#### ARRETE DU MAIRE N° 21/2015 PORTANT MODIFICATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de HOMBOURG,

**VU** les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code de la Route

**CONSIDERANT** qu'en raison du renouvellement du réseau Eau Potable dans la rue Principale, entre le n° 26 et le n° 39, il y a lieu de réglementer la circulation.

#### ARRETE

**Article 1**: La circulation entre le n° 26 et le n° 39 de la rue Principale sera assurée par feux tricolores

de chantier à compter du 30 novembre 2015 et pendant toute la durée des travaux,

charge à l'entreprise d'assurer leur mise en place et leur maintenance.

Article 2: Le stationnement de tout véhicule sur les deux côtés de ce tronçon de rue est interdit

pendant la durée des travaux.

Article 3: L'accès des riverains de la rue Principale sera assuré quotidiennement.

**<u>Article 4</u>**: Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans

les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui

seront transmis aux tribunaux compétents.

## LE DENEIGEMENT DANS LA COMMUNE

En cas d'épisode neigeux, les axes principaux (rue Principale intégralement, rue du Canal d'Alsace et la zone industrielle) et les rues en pente seront déneigés par les services communaux.

Ci-dessous un extrait de l'arrêté du maire portant sur le déneigements et les obligations de

Afin de garantir la sécurité de tous, il incombe à chacun d'adapter sa vitesse et d'avoir les équipements adéquats.

## ARRETE DU MAIRE N° 20/2015 portant sur le déneigement dans les rues de Hombourg

**Vu** l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.610-5 du Code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1ère classe;

Vu l'article 99-8 du règlement sanitaire départemental précisant que des arrêtés municipaux fixent les obligations spéciales des riverains des voies publiques en temps de neige et de verglas ; Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire par temps de neige afin d'assurer la sécurité dans la commune et de prémunir les habitants contre les risques d'accidents ; que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous ;

#### ARRETE

- Article 1: Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.
- Article 2: En temps de gelée, il est **défendu de sortir sur la rue les neiges ou glaces** provenant des cours ou de l'intérieur des immeubles. Il est défendu également de faire couler de l'eau sur la voie publique ou les trottoirs.
- Article 3: Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois.
- Article 4: Le présent arrêté qui sera affiché conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

sa 1ère soirée du NOUVEL AN
à la salle des fêtes

JEUDI 31 DECEMBRE
à partir de 19h00

Renseignements & réservation au
06.03.23.23.95 ou par mail :
lucaslb1@hotmail.fr

Le cabinet médical du Dr. Pierre-Paul STEIMLE sera définitivement fermé à partir du 1er décembre

## www.hombourg68.fr : le site de HOMBOURG a fait peau neuve

Un relooking complet pour un site plus beau, plus fonctionnel, plus ludique!

Vous y retrouverez les rubriques actuelles, avec toute une nouvelle présentation, mais aussi de nouvelles rubriques (Hombour se met au vert, Hombour à pied à vélo,...) des informations utiles, des horaires et des numéros de téléphone importants pour votre quotidien, encore plus de photos, des actualités,... mais surtout: une "newletter" ou "lettre d'informations".

LA LETTRE D'INFORMATIONS, c'est "Radio-Hombourg" par mail!

Grâce à la lettre d'informations : vous êtes informés en temps et en heure de tout ce qui se passe à Hombourg (ce qui peut être utile dans certaines situations exceptionnelles).

Comment ça marche? Vous vous rendez sur cette rubrique, vous y laissez votre adresse e-mail. Vous recevrez par mail un lien donnant directement accès à l'information annoncée! (Attention à vérifier vos SPAMS lors des premiers mails! Certains systèmes reconnaissent les mails contenant des liens comme des SPAMS). Les adresses mails sont entièrement gérées par la mairie. Vous disposez par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent, en application de la loi informatique et libertés.

Alors, n'hésitez pas! Inscrivez-vous! Mais ce n'est pas tout: pour les adeptes des réseaux sociaux, le site de Hombourg68 aura également sa page Facebook! On y attend dès à présent tous vos "like"! Le nouveau site de Hombourg a été conçu par Arnaud BRUCKLER, notre webmaster local avec le soutien rédactionnel d'Anne-Catherine LEMOINE, de Jessica CHRIST et des membres de la commission Communication, photos de Marc GUENARD.

## "LA FILATURE NOMADE"

Spectacles proposés par nos communes à la Filature

Mercredi 13 janvier à 20h Ce spectacle est constitué de textes puisés dans la matière de tous les Fellag: Bled Runner (humour):

Réservation auprès de la Médiathèqued'Ottmarsheim (03.89.26.07.69)

Mercredi 27 janvier à 20h Francois Morel: la vie n'est qu'une chanson

Réservation auprès de la MJC (03.89.26.05.41)

(cabaret-chanson)

François Morel est un faux cool. Sous son apparente décontraction se cache un hyperactif aux multiples casquettes.

spectacles écrits par Fellag pour la scène depuis maintenant vingt ans. Bled Runner est une sorte de best of, mais pas comme on l'entend

habituellement. Il évoque les sujets les plus signifiants, les plus

marquants, pour ensuite les mêler, les réinventer avec le regard

Au menu de la soirée, des histoires grandes et petites, des histoires drôles, des histoires émouvantes.

Spectacle proposé par la Filature à la salle polyvalente de Petit-Landau Samedi 30 janvier à 20h

d'aujourd'hui.

Bienvenue dans l'espèce humaine



"Ce spectacle drôle et pertinent porté par deux comédiennes est une vrai-fausse conférence! Avec beaucoup d'esprit d'intelligence, il aborde aussi bien les questionnements les plus vastes que les petits tracas du quotidien, avec un regard percutant sur l'espèce la plus "inventive" du règne animal : la Réservation auprès de la mairie nôtre!"

de Petit-Landau (03.89.48.37.15) <sub>TARIF 5€</sub>

# Infos pratiques

SAMU-CENTRE **1**5

### Médecins assurant la garde pour le mois de DECEMBRE

Dr. VONARB – Chalampé	le 05-06	<b>2</b> 03.89.26.22.33
Dr. LAVAL – Ottmarsheim	le 12-13	<b>2</b> 03.89.26.05.10
Dr. VONARB – Chalampé	le 19-20	<b>1</b> 03.89.26.22.33
Dr. LAVAL – Ottmarsheim	le 26-27	<b>2</b> 03.89.26.05.10
Dr. VONARB – Chalampé	le 31/12 -01-02/01/2016	<b>2</b> 03.89.26.22.33



PASSAGE DU MEDIABUS MERCREDI 16 DECEMBRE 2015 de 9h à 9h45 sur le parking derrière l'église

# Joyeux anniversaire à :

M. EHRET André	03/12/1932	83 ans
Mme HAGER Irène née BAYSANG	03/12/1937	<b>78 ans</b>
Mme CAILLET Jeanne née GERSPACHER	04/12/1926	89 ans
Mme LETT Denise	04/12/1938	<b>77</b> ans
Mme PAUTET Nicole née DANTHEZ	08/12/1948	67 ans
Mme CAMPOS Grace	11/12/1943	<b>72 ans</b>
M. FLECHER André	13/12/1941	<b>74 ans</b>
Mme CAMARA Albina née SOARES PEIXOTO	15/12/1950	65 ans
Mme NICOLLE Adeline née LACELLE	16/12/1923	92 ans
M. BONELL Paul	18/12/1948	67 ans
M. SARRAIL Jean-Claude	19/12/1942	73 ans
M. FURLING François	19/12/1943	<b>72 ans</b>
M. BONNABAUD Jean	22/12/1943	<b>72 ans</b>
M. ANDRIEU Léon	23/12/1933	<b>82 ans</b>
M. DIDIERJEAN-VINCENT Noël	24/12/1939	<b>76 ans</b>
M. PUYOL Permitte	26/12/1948	<b>67 ans</b>
M.BRUCKLER René	28/12/1927	88 ans

#### **UNE PETITE PART DE VOS COURSES PEUT SAUVER UNE FAMILLE**

HOMBOURG participe à la **COLLECTE ANNUELLE de la banque alimentaire du Haut-Rhin**!

Vous pouvez soutenir la collecte en déposant vos colis alimentaires à la mairie

du vendredi 27 novembre au vendredi 04 décembre prochain.

<u>Les aliments</u> souhaités : conserves de légumes, conserves de poissons, conserves de fruits, huile, sucre, café, petits déjeuners, produits bébé, produits d'hygiène.